

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit	Poudre de sulfate de cuivre 100
No.-CAS	7758-99-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Pour l'alimentation d'animale ou des autres fonctions spécialisées.
--------------------------	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par	Pestell Nutrition 141 Hamilton Rd New Hamburg ON CANADA N3A 2H1
Téléphone	+1 519 662-2877
Email	qa@pestell.com
En cas d'urgence	CANUTEC (613) 996-6666 (CAN) CHEMTREC (800) 424-9300 (États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS


2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302
 Irritation cutanée (Catégorie 2), H315
 Irritation oculaire (Catégorie 2A), H319
 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme	
Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Poudre de sulfate de cuivre 100 (FDS)

P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P312 + P330	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs - aucun(e)

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Formule moléculaire	: CuSO ₄ . 5H ₂ O
Masse molaire	: 249.69 g/mol
No.-CAS	: 7758-99-8
No.-CE	: 231-847-6
No.-Index	: 029-004-00-0

Composants dangereux

Composant	Classification	Concentration*
Copper sulphate	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H302, H315, H319, H410	90 - 100 %

* Pourcentage de poids

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de la poussière.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Stocker à température ambiante. Conserver dans un endroit sec.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 13: Substances solides non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface

extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

En cas de nuisances d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Pour un niveau de protection plus élevé, utilisez des cartouches respiratoires de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (EU EN 143).

Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme:Crystalline Couleur: bleu
b) Odeur	Donnée non disponible
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	3.7 - 4.5 à 50 g / l à 25 ° C (77 ° F)
e) Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: 100 °C -dec piont
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
g) Point d'éclair	Donnée non disponible
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	9.7 hPa (7.3 mmHg) à 25 °C (77 °F)
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	2.284 g/cm ³ à 25 °C (77 °F)
n) Hydrosolubilité	Donnée non disponible
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Pas de données disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Poudres métalliques, hydroxylamine, magnésium,, agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de soufre, borane/oxyde de bore,, Oxydes de cuivre

En cas d'incendie : voir section 5

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

DL50 Oral(e) - Rat - 482 mg/kg

Inhalation: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Dermale: Donnée non disponible

Dermale: Donnée non disponible

Donnée non disponible

Remarques: anhydre

DL50 cutanée - rat -> 2 000 mg / kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus sensibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

CIRC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié cancérogène probable, possible ou confirmé pour l'homme chez l'IARC

ACGIH: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas de données disponibles

Danger d'aspiration

Pas de données disponibles

Information additionnelle

RTECS: GL8900000

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
Estomac - Irrégularités - Basé sur des preuves humaines

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour la daphnie et autre aquatique invertébrés CE50 - Daphnia magna

(Puce d'eau) - 0,024 mg / l - 48 h

autre aquatique

invertébrés

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes permettant de déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT / vPvB non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'a pas été réalisée

12.6 Autres effets indésirables

Un risque environnemental ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Canada)

Numéro UN: 3077 Classe: 9 Groupe d'emballage: III
Désignation exacte d'expédition: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.
(Sulfate de cuivre pentahydraté)
Polluant marin: oui

DOT (USA)

Numéro UN: 3077 Classe: 9 Groupe d'emballage: III
Désignation exacte d'expédition: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.
(Sulfate de cuivre pentahydraté)
Polluant marin: oui
Quantité à réporté (RQ) = 4.54 kg (10 lb)

IMDG

Numéro UN: 3077 Classe: 9 Groupe d'emballage: III EMS-No: F-A, S-F
Désignation exacte d'expédition: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.
(Sulfate de cuivre pentahydraté)
Polluant marin: oui

IATA

Numéro UN: 3077 Classe: 9 Groupe d'emballage: III
Désignation exacte d'expédition: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.
(Sulfate de cuivre pentahydraté)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	Irritation oculaire
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Version: 2

Date de la version: 11 juin 2021